



DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR  
ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

## Compte rendu du Conseil Municipal

du Mercredi 3 octobre 2018

**Présents :** MM. GANÉE Roger, IMBERT Alain, GANÉE Jean-François, BOULAHYA Rachid, GELIN Yves, GIORGIS Jean-Jacques, TRAPET Edouard, ERTUGRUL Ali et Mmes HOSTALIER Valérie, ROUX Michèle, SUILLEROT Emilie, BROCAT Nathalie

**Absent(e)-excusé(e):** Mme LABELLE Aurélie (procuration à Mme HOSTALIER Valérie)

**Absent(s) non-excuse(s) :** M. DA SILVA Carlos

**Secrétaire de séance :** Madame ROUX Michèle

A l'unanimité, il est proposé de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Syndicat du Bassin versant de la Vouge (SBV) – comité de pilotage statuts désignation représentant de la commune. **Accepté à l'unanimité.**

Le compte rendu du conseil municipal du jeudi 13 septembre 2018 est **adopté à l'unanimité.**

Arrivée de Madame HOSTALIER Valérie à 20 heures 10

### **1) Patrimoine immobilier : bâtiment commercial « boulangerie »**

a. **Cessation activité de la boulangerie « La Gare d'Eau » :** après avoir entendu les explications de M. le Maire concernant la cessation d'activité de M. et Mme BAZZALI Patrick dont le bail précaire se termine au 18 octobre 2018, **à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prendre acte de cette cessation d'activité** à compter de la signature du bail commercial entre la Commune et les futurs repreneurs : M. et Mme JAYÉ Franck. L'état des lieux de sortie sera réalisé par Maître BILBAUT Astrid. La caution sera restituée à M. et Mme BAZZALI Patrick si l'état des lieux de sortie n'appelle aucune observation et si ces derniers sont à jour des loyers et autres dus.

b. **Repreneurs – bail et fixation loyer :** le Conseil Municipal décide à l'unanimité de **mandater le maire pour signer le nouveau bail commercial avec M. et Mme JAYÉ Franck à compter du 5 octobre 2018**, de faire réaliser l'état des lieux d'entrée par Maître BILBAUT Astrid, de fixer le loyer mensuel à 952,36 €HT, la caution à un mois de loyer soit 952,36 €HT et d'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

### **2) SBV – comité de pilotage statuts :**

Pour faire suite au courrier du SBV concernant la compétence GEMAPI et après avoir entendu les explications de M. le Maire, dans le cadre de la constitution d'un comité de pilotage, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité** de désigner Monsieur GELIN Yves pour représenter la commune.

### **3) Questions diverses**

- **Intervention de Madame HOSTALIER Valérie :**
  - constat de l'élagage des arbres et de la végétation de la propriété de M. et Mme BEURET-PIOT.
  - projet d'achat d'une structure jeux à l'école maternelle : M. le Maire considère que le coût est à revoir à la baisse.
- **Inauguration crèche halte-garderie Saint-Usage :** M. le Maire regrette que le Conseil Municipal n'ait pas été convié par Rives de Saône à l'inauguration du 6 octobre prochain.
- **Intervention de Monsieur GELIN Yves :**
  - **Eaux pluviales** : large débat des problèmes rencontrés par certains habitants suite aux orages. Des projets sont étudiés (réhabilitation de l'évacuation au Pâtis de la Borde).
  - **Panneau d'information électronique - demande du Foyer Rural** : M. le Maire rappelle les difficultés financières de la commune et souligne la nécessité de prioriser les dépenses.

Fin de séance : 20 heures 45